

STATEMENT DISCOURS

SECRETARY
OF STATE
FOR EXTERNAL
AFFAIRS.

SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AUX
AFFAIRES
EXTÉRIEURES.



86/29

Discours de l'Ambassadeur
William Bauer, Chef de la
délégation du Canada,
à la réunion d'experts sur
les contacts entre les
personnes de la Conférence
sur la Sécurité et la
Coopération en Europe
BERNE, SUISSE, le 16 avril

OTTAWA

Le 25 avril 1986

Monsieur le Président, je tiens tout d'abord, à remercier son Excellence le Conseiller fédéral, M. Aubert, pour son discours de bienvenue ainsi que le Gouvernement fédéral, le Canton de Berne et le peuple suisse qui ont déjà fait preuve à notre égard d'une hospitalité si chaleureuse et amicale dans leur belle capitale historique. Le Secrétaire exécutif, M. Fetscherin, et son personnel efficace, nous ont prêté une assistance et un soutien irréfutables, ce qui permettra aux rouages de la Conférence de marcher - si je puis m'exprimer ainsi - aussi parfaitement qu'une belle montre suisse, et, de ce fait, nous permettra aussi de consacrer à nos importantes délibérations l'attention qu'elles méritent.

Le Canada, M. le Président, croit que nos délibérations sont non seulement très importantes, mais que cette réunion d'experts sur les contacts entre les personnes représente l'une des rencontres les plus importantes qui ait eu lieu au cours des dix années d'existence de la CSCE. Ceci non pas uniquement parce que le sujet concerne des rapports humains très sensibles et émotionnels, mais aussi parce qu'il reflète les questions fondamentales auxquelles nous sommes confrontés dans notre tentative de créer un climat de sécurité et de confiance accrues au sein de la CSCE.

Le Canada a un intérêt particulier dans cette réunion, parce que la grande majorité de ses citoyens descendent de familles européennes, et parce que les problèmes que la CSCE était appelée à résoudre - problèmes résultant de l'abîme qui se creuse entre les deux parties de l'Europe et les deux systèmes - continuent à affecter de façon personnelle et profonde un nombre considérable de nos citoyens, et en particulier ceux provenant d'Europe orientale et d'Union Soviétique.

Il y a un échange libre et soutenu de millions de gens entre le Canada, les Etats-Unis et la plupart des pays d'Europe. Ceci n'est pas seulement important pour notre économie, mais c'est aussi essentiel à notre subsistance culturelle, au maintien et au développement de liens familiaux et d'amitiés personnelles. Cette circulation des personnes, libre et sans entrave, constitue une force positive pour une compréhension mutuelle et, par conséquent, pour la paix; elle contribue d'une manière très réelle à la réalisation des objectifs de la CSCE. Aussi, pour cette raison, espérons-nous qu'il sera possible au cours de cette réunion de trouver des moyens d'étendre ce réseau de contacts sur le plan personnel, institutionnel et de l'organisation, à ces parties de l'Europe et à ces gens qui, jusqu'à présent, se sont vu refuser à un degré plus ou moins important leurs avantages.

Cela n'est pas un petit problème, M. le Président, puisqu'il touche un nombre considérable de nos citoyens et qu'il a de sérieuses répercussions sur plus d'un aspect des relations entre les pays.

J'aimerais tout d'abord aborder le plus fondamental du sujet: l'aspect personnel et humanitaire. Il est vrai que des familles canadiennes venues d'Europe orientale se sont installées au Canada depuis le XIXe siècle et qu'il se peut en conséquence qu'elles aient peu de contacts directs avec des proches parents dans leur patrie d'origine, néanmoins elles maintiennent un vif intérêt aux liens culturels. Il est tout aussi vrai qu'aujourd'hui, sur une population canadienne de 25 millions, presque un million de Canadiens parle comme langue maternelle, leur première langue, une langue d'Europe orientale ou d'Union Soviétique. C'est pour ces gens sans doute que le problème est le plus déchirant, qu'il est ressenti le plus profondément, le plus directement et de la façon la plus poignante. Ces personnes se trouvent en effet coupées de leurs racines

culturelles et, même, fait encore plus frustrant, empêchées souvent de communiquer facilement avec leur famille et leurs amis en Union Soviétique et en Europe orientale, et de les recevoir régulièrement au Canada. Les obstacles persistants qui sont maintenus contre la réunion de familles et contre les contacts familiaux causent une douleur particulière et ils sont spécialement difficiles à comprendre et à accepter.

Cette inquiétude est plus largement ressentie, car les Canadiens dans leur ensemble, peut-être en raison depuis des siècles de leur passé d'immigrants, voyagent fréquemment au-delà des frontières internationales, et beaucoup d'entre eux même choisissent de s'installer dans d'autres pays où ils pensent pouvoir trouver de meilleures conditions ou alors un climat plus attrayant. Ils sont habitués à quitter leur pays sans permission et à l'insu de leur gouvernement. Ils ne toléreraient jamais que l'on viole leur droit de quitter leur pays, que ce soit à titre provisoire ou définitif, et leur droit d'y revenir s'ils le désirent. Aussi ont-ils vraiment de la difficulté à comprendre pourquoi d'autres pays - quelques uns plus grands et plus puissants que le leur - trouvent nécessaire d'être si sensibles lorsqu'une part infime de leur population exprime le désir de quitter le pays à titre provisoire ou même permanent. Les Canadiens ont exprimé leur compassion et leur inquiétude, non seulement pour des cas individuels, mais aussi pour des membres de communautés minoritaires tels les Juifs en Union Soviétique qui ont clairement manifesté leur désir d'émigrer au Canada ou ailleurs, et qui s'en voient refuser la permission.

L'aspect humanitaire de ce problème peut, sans doute, sembler plus immédiat et plus prioritaire, mais il y a un autre aspect qui porte sur les objectifs et les idées plus générales de la CSCE. On a en toute logique reconnu que le développement de la

sécurité et de la coopération Est-Ouest exige l'encouragement et l'expansion la plus grande des contacts sur le plan personnel, institutionnel et de l'organisation. L'arrangement de contacts avec les institutions et les organisations n'a, en général, pas posé de problèmes insurmontables en période normale, et il ne semble pas non plus, du moins jusqu'à présent, qu'ils aient de très grandes ou très fortes répercussions sur les relations Est-Ouest. Afin de progresser, il nous faut trouver des moyens pour parvenir à une confiance et une compréhension mutuelles plus grandes au plan personnel, et, pour le Canada, un des meilleurs moyens d'y parvenir est de commencer à lever les obstacles aux contacts entre les personnes.

On prétend parfois qu'un accroissement des contacts entre les personnes suivra l'amélioration des relations Est-Ouest. Il est vrai, j'imagine, que le développement de la coopération politique et économique entre pays pourrait créer un climat plus favorable aux contacts entre les personnes, mais devons-nous attendre ce jour magique? Certes, il est évident que les contacts entre les personnes peuvent contribuer à établir et à renforcer la coopération politique qui revêt de nos jours une grande importance, cependant, ils représentent une valeur humanitaire et morale, et ne sont pas seulement des objets de troc.

Ceci est, M. le Président, un concept essentiel qui mérite à la fois d'être mis en relief et élaboré: le Canada est fermement convaincu que les objectifs de la CSCE, à savoir davantage de sécurité et de coopération en Europe et de meilleures relations Est-Ouest de manière générale, dépendent du degré de confiance mutuelle, et qu'une condition préalable essentielle à l'obtention de cette confiance consiste à accroître de façon substantielle les contacts humains entre l'Est et l'Ouest. Nous sommes moralement contraints

de faire des progrès dans les questions d'ordre humanitaire même sans nous référer à des considérations d'ordre politique; mais si l'on se montre sensible à notre inquiétude quant à ces aspects de l'Acte Final, il y aura, je suis sûr, davantage de disponibilité à coopérer dans beaucoup de domaines. Des propositions de grande portée ont été faites, par exemple dans le domaine du contrôle de l'armement et de la sécurité. Pour qu'il y ait progrès dans ce domaine, il faut un degré minimum de confiance mutuelle. Mais comment, peuvent se demander les Canadiens, cette confiance peut-elle être obtenue entre Etats si, à une échelle infiniment plus modeste, des gouvernements ne consentent même pas à autoriser leurs citoyens à recevoir librement des parents ou amis canadiens, ou même à les laisser leur rendre visite au Canada? Comment pourraient-ils avoir confiance en des propositions de désarmement si on ne fait déjà pas honneur aux obligations existant dans le domaine des contacts entre les personnes? Comment peut-on atteindre l'objectif souvent proclamé d'amitié entre les peuples si la mobilité des peuples est contrariée par le soupçon et par la méfiance?

Monsieur le Président, nous reconnaissons que cette réunion peut se révéler difficile. Il se peut que certains Etats participants trouvent des aspects de cette réunion délicats. Il est probable aussi que nous éprouvions tous certaines difficultés légales ou administratives à l'échelle nationale, en traitant les questions qui nous attendent, ou en remplissant toutes nos obligations au titre de l'Acte Final. Nous sommes conscients de ce fait, mais nous croyons également que si cette réunion doit être constructive et utile, nous devons être francs et honnêtes, et faire connaître les frustrations et problèmes que nous éprouvons et indiquer comment ils peuvent être surmontés. La façon dont les Etats font ou changent leurs lois et réglementations relève de leur responsabilité souveraine. La question de savoir quel système politique

ou social influence ces lois constitue un problème propre à chaque Etat. Notre approche du problème, M. le Président, ne dépend ni de l'idéologie, ni de la confrontation. Toutefois, là où les Etats ont contracté des obligations internationales et des engagements au titre de l'Acte Final de Helsinki et du Document de clôture de Madrid, ils doivent être prêts à écouter et - nous insistons - à considérer attentivement les remarques faites sur l'exécution de leurs obligations et la mise en oeuvre de leurs engagements. Notre but ici doit être de reconnaître les obstacles spécifiques à la sécurité et à la coopération dans le domaine de la CSCE et d'identifier les corrections nécessaires. De plus, nous devrions chercher, dans un esprit positif, à savoir comment nous pouvons nous employer à développer les contacts entre les personnes, les institutions et les organisations.

Monsieur le Président, nous devrions, franchement comme c'est la coutume au sein de la CSCE, reconnaître la nature fondamentale des problèmes qui nous attendent dans la recherche d'une expansion des contacts entre les personnes entre l'Est et l'Ouest. La grande majorité des 35 Etats participants à la CSCE observent la pratique générale internationale et satisfont aux exigences des conventions internationales concernant le droit des citoyens à quitter leur pays et à y retourner. La plupart des Etats accueillent des visiteurs étrangers tout en maintenant certains contrôles sur l'admission de personnes sur leur territoire, afin de protéger la santé publique, de contrôler la criminalité, réglementer l'immigration et l'emploi et afin de préserver la sécurité nationale. Par ailleurs, ils permettent normalement à leurs propres citoyens de voyager quand ils le veulent et où ils veulent.

Nous avons assisté au cours des dernières années à un accroissement considérable du nombre de voyages d'affaires et de

voyages individuels à partir de la plupart de nos pays. Le tourisme dans les pays étrangers est devenu accessible à beaucoup plus de gens, et un nombre imposant de jeunes voyagent seuls avec les moyens les plus modestes. Les contacts entre les gens d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord sont devenus si étendus, si approfondis et si constants, que les guerres tragiques menées en Europe par leurs pères et leurs grand-pères semblent à présent incompréhensibles. Il est maintenant inconcevable que des anciens ennemis répètent de telles folies. Cette situation doit être étendue à toute l'Europe. En vérité, j'irais jusqu'à dire que le maintien de barrières démodées s'opposant aux contacts entre les personnes est, en soi, un obstacle à une authentique participation à l'Europe d'aujourd'hui.

Il est donc doublement regrettable que certains Etats participants à la réunion aient choisi de ne pas suivre la pratique générale internationale; non seulement ont-ils maintenu des contrôles sur la sortie de personnes de leur pays, mais, dans certains cas, ils ont aussi appliqué une politique très restrictive dans l'octroi de la permission à leurs citoyens de rendre des visites à l'étranger et d'émigrer, même dans le but de réunion de familles. Alors que nous avons cherché à respecter le droit souverain de ces pays à fixer leurs propres lois concernant les déplacements de leurs citoyens, nous n'avons pas caché notre inquiétude quant aux effets négatifs de ces lois sur certaines familles canadiennes qui ont de la parenté dans ces pays, sur les communications et la coopération entre nos pays, de même que sur l'idée que se font les Canadiens de la volonté de ces pays de s'en tenir à des standards internationaux. Voilà pourquoi nous avons pressé tous les Etats participants à s'efforcer le plus possible, dans le cadre de la CSCE, d'appliquer dans un esprit positif et humanitaire leurs lois relatives aux

contacts entre les personnes, afin de surmonter les problèmes qui surgissent et de faciliter de manière générale une mobilité plus libre des populations.

Il y a eu au cours des dernières années une augmentation considérable des contacts Est-Ouest entre les Etats membres de la CSCE au titre des voyages officiels, commerciaux et touristiques. Un nouveau développement a été l'accroissement sensible du tourisme, y compris à partir du Canada, vers l'Europe orientale et l'Union Soviétique. Il s'agit là d'une évolution positive, mais le tourisme s'est fait pour une grande part à sens unique et souvent a permis au touriste peu de contacts avec les citoyens du pays. Dans un Etat au moins, les citoyens n'ont pas même été autorisés à inviter des parents de l'étranger à leur rendre visite dans leur foyer.

Le nombre de visites de familles venant de certains pays d'Europe orientale au Canada s'est considérablement accru, dans certains cas des visites répétées ont été permises. On a enregistré au moins un nombre constant de voyages de familles à partir d'autres pays d'Europe orientale, cependant le nombre de visites sur la base des liens de familles depuis l'Union Soviétique vers le Canada est en baisse.

Certains pays, qui limitent l'émigration à la réunion de familles, se sont montrés au cours des dernières années plus souples dans le traitement des cas d'ordre humanitaire. La tenue de cette réunion a incité le Canada et d'autres Etats partageant des problèmes de réunion de familles, à revoir des cas en suspens, et il est encourageant de trouver auprès de certains gouvernements une réponse à nos démarches. Toutefois, nous regrettons que quelques Etats aient refusé d'adopter l'attitude positive et constructive qui s'impose pour supprimer un arriéré de cas de réunion de familles. Il est déconcertant et décevant à la fois de voir que dans le cas de

l'Union Soviétique, les réunions de familles étaient plus nombreuses avant l'Acte Final d'Helsinki que maintenant, et cela même si les familles témoignent toujours d'un vif intérêt pour obtenir leur réunion. Ceci indique que l'Union Soviétique pratique, dans le cadre de la réunion des familles, une politique d'émigration de plus en plus restrictive.

Il incombe à tous les Etats participants de faciliter et d'encourager les contacts entre les personnes. Aucun de nous ne peut se vanter de ne pas commettre d'erreurs dans les efforts qu'il déploie pour encourager les contacts entre les personnes. Je me vois dans l'obligation de suggérer néanmoins qu'une responsabilité particulière échoit à l'Union Soviétique. Cet Etat a une grande influence, c'est un leader et un exemple pour les pays du Pacte de Varsovie, et un partenaire indispensable dans le processus de la CSCE. Malheureusement c'est à notre expérience, le pays qui s'est montré le moins sensible aux clauses de l'Acte Final de Helsinki et du Document de clôture de Madrid concernant les contacts entre les personnes. Ce jugement pourrait susciter un grand pessimisme à l'égard de progrès futur dans ce domaine; cependant, nos espoirs ont été ravivés par le discours prononcé par le Secrétaire Général, M. Gorbatchev, lors du 27e Congrès du Parti Communiste de l'Union Soviétique sur les "principes fondamentaux" d'un système de sécurité internationale. En ce qui concerne l'aspect "humanitaire", le Secrétaire Général a signalé le besoin de décider "dans un esprit humanitaire et positif les questions relatives à la réunion des familles, au mariage et au développement des contacts entre peuples et entre organisations". Il a défini l'élément humanitaire comme un principe fondamental de l'approche soviétique du problème de la sécurité internationale. Voilà qui donne à espérer que nous pourrions mettre de côté le débat du passé concernant

la question de savoir ce qui doit venir en premier - les contacts entre les personnes ou la détente -, et nous accorder que le progrès dans l'un contribuera aussi au progrès de l'autre et le renforcera.

La contribution importante et bienvenue de M. Gorbatchev à la conception soviétique de la sécurité internationale suscite en nous l'espoir que nous pouvons progresser au cours de cette réunion. Nous devrions donc nous fixer pour objectif un rapport donnant l'assurance de notre détermination à mettre en oeuvre les clauses de la CSCE concernant les contacts entre les personnes, et indiquant quelles nouvelles dispositions nous devons prendre pour faciliter une circulation plus libre des populations. Nous servirions ainsi la cause humanitaire, aussi bien que nous contribuerions à l'établissement d'une sécurité et d'une coopération mutuelles parmi les Etats participants. On peut compter sur la Délégation canadienne pour contribuer sans réserve à cette tâche, de façon pragmatique et positive.

Je pense qu'il est évident, M. le Président, que nous avons l'espoir de réussir au cours de cette réunion à nous mettre d'accord sur au moins quelques dispositions modestes, qui viendront alléger les problèmes de tant d'individus et de familles. Cependant, nous ne devrions pas abandonner la recherche d'un accord sur l'objectif à long terme qui a été défini à Helsinki en 1975. Cet objectif, pour le résumer simplement, devrait être la recherche du jour où, tout en reconnaissant nos systèmes politique et social différents, nous serons capables d'accueillir des visiteurs sans crainte et de permettre à nos citoyens d'émigrer ailleurs sans considérer ce fait comme un affront à notre fierté nationale. En d'autres mots, l'objectif de la CSCE continuera à se dérober à nous et à nos populations tant que l'un d'entre nous considérera comme provocateurs

potentiels ceux qui viennent à ses frontières, et comme transfuges ceux qui quittent ses côtes. Notre sécurité sera assurée lorsque les populations de tous les Etats membres de la CSCE pourront circuler librement de pays en pays, pour le commerce, la coopération, l'enrichissement, le plaisir, l'aventure ou, comme les Canadiens ont tendance à le faire, pour échapper tout simplement au froid qui sévit dans leur pays.